



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Saint-Brieuc, le 19 septembre 2019

Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Bureau du développement durable

Affaire suivie par :
Juliette Cleenwerck
Tél : 02.96.62.43.86
pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr

Le Préfet des Côtes d'Armor

à

Monsieur le Maire
Mairie
Hôtel de Ville
BP 9
22120 – YFFINIAC

OBJET : Dossier de demande de classement des Espaces Boisés Classés (EBC) dans le PLU – Commune d'Yffiniac

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites s'est réunie le 19 septembre 2019 dans sa formation « sites et paysages » concernant la demande de classement des EBC du PLU de la commune d'Yffiniac.

L'article L121-27 du code de l'Urbanisme applicable aux communes littorales dispose que « le plan local d'urbanisme classe en espaces boisés, au titre de l'article L113-1, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et de sites ».

Dans ce cadre, lors de la réunion du 17 septembre 2019, la commission a été appelée à examiner ce dossier. Je vous confirme qu'elle a émis pour cette demande un avis favorable.

Au regard du dossier et de l'avis favorable rendu par la commission, je donne mon accord à la demande de classement des EBC dans le PLU.

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale,


Béatrice BOBARA

Copie adressée à : DDTM